

Règlements du concours

Avec HANGAR-29 « GAGNE TA GARDE-ROBE D'AUTOMNE »

1. COMMENT PARTICIPER

Pour participer au concours « **GAGNE TA GARDE-ROBE D'AUTOMNE** », il suffit de respecter les conditions d'admissibilité mentionnées ci-dessous entre le 16 et le 27 septembre 2019;

- Durant l'émission de radio « On est tous debout » à la station 102,9 Rouge FM de Rimouski, les participants seront invités, 2 fois par jour ouvrable, à texter le 663-37 pour courir la chance de gagner **le grand prix d'une garde-robe de 500 \$**;
- Aucun achat requis, des frais peuvent s'appliquer selon le forfait cellulaire du participant;
- En prenant part au concours, les participants acceptent de se conformer aux règlements du concours;
- Date limite pour participer au tirage du grand prix : **27 septembre 2019, 9h HE** (heure de l'Est, date de clôture du concours).

2. ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au concours, le participant doit :

- Être résident du Canada;
- Être âgé de 18 ans et plus;
- Posséder un cellulaire avec un numéro de téléphone valide afin de permettre aux organisateurs du concours de le joindre.

Sont exclus du concours les employés et les agents de toute société affiliée de LES ENTREPRISES VAGABOND INC. et de ses agences de publicité ou de promotion, de même que toute personne avec laquelle ceux-ci sont domiciliés. Sont également exclus les employés et les agents de tout commanditaire, s'il y a lieu, de même que toute personne avec laquelle ceux-ci sont domiciliés.

3. PRIX

- Un grand gagnant HANGAR-29 parmi tous les participants recevra une carte-cadeau de **500\$** chez HANGAR-29 pour compléter sa garde-robe d'automne;
- Prix non monnayable.

Les chances de gagner un prix dépendent du nombre total de personnes inscrites. Le prix doit être accepté tel quel et n'est pas échangeable ni monnayable. Le prix sera remis par LES ENTREPRISES VAGABOND INC. uniquement à la personne ayant gagné.

4. TIRAGE

Le grand prix sera attribué par tirage au sort par un représentant de LES ENTREPRISES VAGABOND INC. parmi toutes les personnes ayant texté le mot « RIMOUSKI » entre le 16 et le 27 septembre 2019, date de clôture du concours.

Le tirage sera effectué par un représentant de LES ENTREPRISES VAGABOND INC. au 3220, avenue Watt, suite 220, Québec (Québec) le 1^{er} octobre 2019 à 11 h HE.

Un représentant de LES ENTREPRISES VAGABOND INC. avisera le participant sélectionné par téléphone dans un délai de deux (2) jours ouvrables. Il ne contactera que le participant sélectionné. Pour être déclaré gagnant et recevoir le prix, le participant sélectionné devra respecter les conditions d'admissibilité et répondre correctement à la question d'habileté mathématique qui lui sera posée. La question mathématique est la suivante : $(2 \times 5) + 35 - 5$. À défaut de respecter l'une des conditions susmentionnées entraînera la disqualification du participant sélectionné. Par conséquent, nous procéderons à un autre tirage au sort. Cet autre participant devra également répondre aux mêmes critères afin d'être déclaré gagnant, et ce, jusqu'à l'octroi du prix. Lorsqu'un participant sera déclaré gagnant, nous lui indiquerons les modalités pour se prévaloir du prix. Le prix doit être réclamé au plus tard le 31 décembre 2019.

5. PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

La politique en matière de protection de la vie privée de LES ENTREPRISES VAGABOND INC. est disponible en boutiques sur demande. Tout gagnant consent à l'utilisation de son nom, de la mention de sa ville de résidence et de son image ou de ses déclarations faites en lien avec le concours à des fins publicitaires dans tout média auquel LES ENTREPRISES VAGABOND INC. ont recours, sans paiement ni autre rémunération.

6. AUTRES CONDITIONS

Toute inscription frauduleuse, incomplète ou obtenue de source non autorisée, enregistrée en retard, de nature à être inéquitable envers les autres participants ou autrement non conforme sera rejetée et ne donnera pas droit à un prix.

LES ENTREPRISES VAGABOND INC. se réservent le droit de remplacer le prix par un autre, d'une valeur, selon elles, égale ou supérieure, dans le cas où le prix ne serait plus offert, qu'importe la raison.

LES ENTREPRISES VAGABOND INC. ne peuvent être tenues responsables de tout incident pouvant causer des blessures légères, graves ou la mort suite à l'acceptation d'un prix ou à la participation à un aspect d'un prix dans le cadre de ce concours.

LES ENTREPRISES VAGABOND INC. se réservent le droit de modifier ou d'annuler, sans préavis, le concours ou le prix, sous réserve d'avoir obtenu toute approbation qui serait nécessaire de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les participants acceptent de se conformer aux décisions des représentants de LES ENTREPRISES VAGABOND INC., lesquelles sont finales.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit résolu. Un différend quant à l'attribution du prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler. Le présent concours est sujet aux lois canadiennes et québécoises applicables.

L'emploi du masculin a été privilégié afin d'alléger le texte.

Ce concours et les prix ne sont pas commandités, endossés, administrés ni associés d'aucune façon avec Facebook.

© 2019 LES ENTREPRISES VAGABOND INC. HANGAR-29 une division de LES ENTREPRISES VAGABOND INC.